



COMMUNE DE LAUTREC

AVIS D'ENQUETE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté du 04 août 2026, le maire de Lautrec a organisé l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune.

A cet effet, M. CUYSSOT Georges a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur et M. RATON Jean-Jacques en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant par décision n° E26000096/31 en date du 29 juillet 2026 de Mme La Présidente du Tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête portant sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Lautrec se déroulera à la mairie du 24 août 2026 -8h30 au 25 septembre 2026 – 16h30 inclus.

Le dossier d'enquête publique composé de la délibération n°2026-63 du 27 juillet 2026 approuvant la révision du zonage du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Lautrec, de la décision n° E26000096/31 de Mme La Présidente du Tribunal administratif de Toulouse désignant le commissaire enquêteur et son suppléant, de la cartographie du PLUI, d'une note de synthèse, d'une notice explicative de la révision du zonage d'assainissement, de la décision de dispense d'évaluation environnementale, du nouveau zonage et du plan du zonage actuel sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Sous format papier à la mairie de Lautrec, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie
- Sur le site de la mairie : [Lautrec - Accueil](#)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Lautrec 18 rue du mercadial 81440 LAUTREC, avec la mention : « Enquête publique – Révision du zonage d'assainissement » ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@lautrec.fr

Les observations et propositions du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- ✓ **le lundi 24 août 2026 de 9h00 à 12h00**
- ✓ **le lundi 14 septembre 2026 de 9h00 à 12h00**

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la mairie pendant un an.

Le Maire,
Thierry DAGUZAN